



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 54 - OCTOBRE 2011

SOMMAIRE

PREFECTURE 72

SG

Arrêté N °2011285-0004 - Organigramme de la Préfecture et des Sous- Préfectures
de
la Sarthe

.....

1

PRÉFET DE LA SARTHE

Préfecture
Service des Moyens et de la Logistique
Bureau des Ressources Humaines, de la Formation et de
l'Action Sociale

Arrêté du 12 octobre 2011

OBJET - Organigramme de la Préfecture et des Sous-Préfectures de la Sarthe.

**LE PREFET DE LA SARTHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et Départements ;

Vu le décret du 30 mai 2011 nommant Mme Magali DEBATTE, administratrice civile hors classe, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

Vu la circulaire du Premier Ministre du 27 février 2009 relative à la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

Vu les circulaires du Premier Ministre des 7 juillet et 31 décembre 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

Vu les consultations des organisations syndicales représentatives des personnels ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de la préfecture et des sous-préfectures dans sa séance du 7 octobre 2011 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures de la Sarthe figurant en annexe est approuvé et entrera officiellement en vigueur le 1^{er} novembre 2011.

ARTICLE 2 : A titre transitoire, jusqu'au 31 octobre 2011, le chef du bureau de l'immobilier, des mutualisations et moyens des services (BIMS), sous la responsabilité du directeur des actions et mutualisations interministérielles (DAMI) exerce les missions antérieurement dévolues au bureau de la coordination.

ARTICLE 3 : Sont abrogés :

- l'arrêté préfectoral n°09-3926 du 27 août 2009
- l'arrêté préfectoral n°2011073-0056 du 14 mars 2011

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

LE PREFET

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

